

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n° 4

*Objet : Loyer résidence du
lac 2023*

Date de convocation

12 décembre 2022

Date d'affichage

12 décembre 2022

*Nombre de membres en
exercice :*

17

Nombre de présents :

9

Nombre de votants :

12

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux
Le 16 décembre à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL, Mme Pauline SEILHAN, Mme Ida PANTAROTTO, Mme Christine VANCAUTER, Mme Emmanuelle ANTICH membres en exercice.

Procurations :

M. Jean-Pierre ANGLAS a donné procuration à Mme Pauline SEILHAN.
Mme Anne BENAICHE a donné procuration à Mme Emmanuelle ANTICH
Mme Nicole ROUMAT a donné procuration à Mme Colette VERDOUX

Absents Excusés : M. Pierrick THOMAS, Mme Josiane BYL, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS, M. Fernand MORA.

Mme Pauline SEILHAN a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose de fixer le loyer de la Résidence du Lac à 180 000 € pour l'année 2023.

Le loyer sera versé trimestriellement.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

Fixe le loyer de la Résidence du Lac à 180 000 € pour l'année 2023.

Dit que le Loyer sera versé trimestriellement.

- A D O P T E E -

Le Président

T. DELBREIL